

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2024)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 408

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 306 de M. Schwartzberg

APRÈS L'ARTICLE 5

Substituer aux mots :

« novembre 2014 »

les mots :

« mars 2015 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement propose de reporter au 1^{er} mars 2015 la Remise d'un rapport par le Gouvernement au Parlement avant le 1^{er} novembre 2014 sur la création d'un « Observatoire des contreparties » dont le rôle serait de suivre l'utilisation par les entreprises des allègements de charges et d'impôts consentis aux entreprises aux moyens du CICE et du pacte de responsabilité.